

Modèle	Période de garantie	
Imperium	Régulation Imperium	2 ans
Conditions	Ci-dessous les conditions générales de garantie et d'exclusions	

(1) Garantie

Si, dans les 2 (deux) ans suivant la date de mise en service d'une régulation Imperium fourni par AO Smith, après vérification et à la seule discrétion d'AO Smith, l'appareil ou les composants de l'appareil s'avèrent défectueux ou ne fonctionnent pas correctement en raison de défauts de fabrication et/ou de matériaux, AO Smith réparera ou remplacera cet ensemble ou cette pièce.

(2) Options auxiliaires

La régulation Imperium peut être fourni avec des composants auxiliaires supplémentaires tels que des vannes 2 voies, qui sont soumis à leur propre garantie de 12 mois.

(3) Conditions d'installation et d'utilisation

- La garantie énoncée aux articles 1 et 2 s'applique uniquement dans les conditions suivantes :
- L'Imperium est installé dans le strict respect des instructions d'installation d'AO Smith pour le modèle spécifique et doit être conforme aux exigences relatives aux installations électriques (NEN1010:2020+C1:2024). Tous les travaux doivent être effectués par un ingénieur électricien compétent.
- L'Imperium reste installé sur le site d'installation d'origine.

(4) Exclusions

La garantie énoncée aux articles 1 et 2 ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Dommages causés à l'Imperium par un facteur externe.
- Une mauvaise utilisation, une négligence (y compris les dommages causés par le gel), une modification et une utilisation incorrecte et/ou non autorisée de l'Imperium.
- Contaminants ou autres substances ayant pu pénétrer dans l'Imperium.
- Toute tentative de réparation d'une régulation Imperium défectueuse par une personne autre qu'un technicien agréé.

(5) Étendue de la garantie

Les obligations d'AO Smith en vertu de la garantie spécifiée se limitent à la réparation gratuite de la pièce concernée ou à la livraison depuis l'entrepôt des assemblages ou pièces de rechange. Les frais de main-d'œuvre, d'installation et tout autre coût associé au remplacement ne seront pas pris en charge par AO Smith.

(6) Réclamations

Toute réclamation au titre de la garantie spécifiée doit être adressée au revendeur auprès duquel l'Imperium a été acheté ou à un autre revendeur agréé par AO Smith. L'inspection de l'Imperium visée aux articles 1 et 2 doit être effectuée dans l'un des laboratoires d'AO Smith.

(7) Obligations d'AO Smith

AO Smith n'accorde aucune autre garantie sur son Imperium ni sur les (ensembles ou pièces) Imperium fournis en remplacement, autre que la garantie expressément énoncée dans les présentes conditions. En vertu des conditions de la garantie fournie, AO Smith n'est pas responsable des dommages causés aux personnes ou aux biens par les (ensembles ou pièces) d'un Imperium (de remplacement) qu'elle a fourni.